

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de DEOLS

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Déols, du 1^{er} février 2016 au 2 mars 2016 inclus.

Madame Danie BEAUVAIS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges et Madame Kheira DARNAUT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Au siège de CHATEAUROUX METROPOLE, 6^e étage de l'Hôtel de Ville de CHATEAUROUX :

- les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h00,

En mairie de DEOLS :

- les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
- le samedi de 8h30 à 12h00.

L'évaluation environnementale du projet de PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de DEOLS, Hôtel de Ville, 2 avenue du Général de Gaulle, 36130 DEOLS.

Le commissaire enquêteur sera également présent, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Salle du Conseil Municipal et des mariages de la commune de DEOLS, Square Jean-Jaurès / Passage Clos Notre-Dame :

- le lundi 1^{er} février 2016, de 8h30 à 12h00,
- le samedi 27 février 2016, de 8h30 à 12h00,
- le mercredi 2 mars 2016, de 13h30 à 17h30.

Au siège de CHATEAUROUX METROPOLE, salle 4, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville de CHATEAUROUX :

- le lundi 15 février, de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de CHATEAUROUX METROPOLE et en Mairie de DEOLS pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire de CHATEAUROUX METROPOLE se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Michaël POINTIERE, responsable des services Urbanisme et Foncier de la commune de DEOLS.